

**SERVICE PUBLIC**

**D'ASSAINISSEMENT**

**de Rennes Métropole**



**450 000**  
habitants

~

**170 000**  
abonnés à  
l'assainissement  
collectif

**25**  
stations  
de traitement  
des eaux usées

~

**1 500 km**  
de réseau de  
collecte EU

**400**  
bassins  
tampons

~

**1 300 km**  
de réseau  
de collecte EP

**25**  
millions de m<sup>3</sup>  
d'eaux traitées

~

**8 000**  
tonnes de boues  
produites

**10 000**  
installations  
ANC

~



## LE PÉRIMÈTRE D'ACTION ET L'ORGANISATION DU SERVICE

---

Le service public de l'assainissement comprend les compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif (ANC) et Assainissement des Eaux Pluviales.

Ce service est organisé au travers de 2 directions :

### ◆ **La Direction de l'Assainissement (DA)**

est composée de plus de 130 agents, répartis en 4 services :

- Service Maitrise d'Ouvrage : il a en charge le pilotage de l'exercice des compétences au travers la gestion du patrimoine, le contrôle des exploitants et le renouvellement des équipements,
- Service Exploitation, il gère toutes les infrastructures en régie directe. Il réalise également le renouvellement électromécanique de toute la régie,
- Service Contrôle Qualité : il regroupe l'ensemble des activités de contrôle des performances de la direction : contrôles des installations privées, autosurveillance...,
- Service Juridique et Financier : il a en charge la gestion financière. Il organise et assure la perception des recettes et les réclamations associées. Il vient en appui des autres services sur toutes les questions juridique et administrative.

◆ **La Direction Espace Public et Infrastructures (DEI) de Rennes Métropole**, quant à elle, assure la conduite des opérations structurantes et celles liées à des opérations d'aménagement. Elle réalise également les études générales.



## LA GOUVERNANCE ET LES ENGAGEMENTS DU SERVICE

---

2 régies (une pour l'assainissement collectif et l'autre pour l'assainissement non collectif) à seule autonomie financière ont été créées. Sous l'autorité du Président de Rennes Métropole et du Conseil de Rennes Métropole, les deux régies sont administrées par un conseil d'exploitation et un Directeur de régie.

La direction est certifiée Qualité, Sécurité et Environnement et, dans ce cadre, s'est engagée dans une dynamique d'amélioration continue.

Ses principaux engagements sont les suivants :

- ◆ **Recherche de l'efficience** : adaptation des niveaux de service au plus près des enjeux et des contraintes, optimisation des infrastructures et moyens, organisation et diffusion des retours d'expérience ;
- ◆ **Préservation de l'environnement** : limitation des impacts des systèmes d'assainissement, lutte contre les raccordements non conformes, gestion optimale des consommations d'eau et d'énergie, réduction des impacts des déchets produits ;
- ◆ **Amélioration de la maîtrise des risques Santé Sécurité** : liés au travail en espaces confinés et aux circulations internes et externes ;
- ◆ **Gestion du patrimoine approprié** : Développement de la connaissance du patrimoine et mise en place d'une politique de renouvellement adaptée ;
- ◆ **Réappropriation du service public** : passage progressif en régie des territoires en DSP, association des usagers à la politique assainissement, harmonisation des conditions tarifaires et pratique du prix le plus juste.



**Service  
d'assainissement  
de Rennes Métropole**

~

**La performance  
au service des  
eaux usées**



**Direction de l'Assainissement**  
4, avenue Henri Fréville CS 93111  
35031 Rennes cedex 2  
02 23 62 24 10  
assainissement@rennesmetropole.fr  
metropole.rennes.fr